

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 22 (1975)  
**Heft:** 5

**Rubrik:** Impressum

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Vereint mit «Schutz und Wehr»

Nr. 5, Mai 1975  
22. JahrgangZeitschrift des «Schweizerischen Bundes für Zivilschutz,  
des Zivilschutz-Fachverbandes der Städte und der  
Schweizerischen Gesellschaft für Kulturgüterschutz  
Redaktion ☎ 031 25 65 81, BernRevue de l'Union suisse pour la protection des civils,  
de l'Association professionnelle suisse de protection  
civile des villes et de la Société suisse pour la protection  
des biens culturels  
Rédaction ☎ 031 25 65 81, BerneRivista dell'Unione svizzera per la protezione dei civili,  
dell'Associazione professionale svizzera di protezione  
civile delle città e della Società svizzera per la protezione  
dei beni culturali  
Redazione ☎ 031 25 65 81, Berna

In dieser Nummer:

Les facteurs responsables de la survie	133
La vie dans l'abri	135
Nouvelles des villes et cantons romands	144
Association professionnelle suisse de Protection civile des Villes	147
Parte italiana	
Mendrisiotto	148
Informazione e difesa psicologica	148
Deutschsprachiger Teil	
Konzentration auf das Mögliche im Zivilschutz	149
Das Leben im Schutzraum (3)	150
Würdigung des Schweizer Zivilschutzes in den USA	151
Tag der offenen Türe beim Zivilschutz Pratteln	151
Das Bundesamt für Zivilschutz teilt mit	153
L'Office fédéral de la protection civile communique	154
L'Ufficio federale della protezione civile comunica	155
Blut für den Zivilschutz	156

Auflage – Tirage – Tiratura  
32 000 Exemplare

Unser Umschlagbild:

Trümmerhaus des regionalen Zivilschutzentrums Bätterkinden.

Photo: Hans Burger, Steffisburg

Für die Zeitschrift «Zivilschutz»  
zeichnet verantwortlich:Presse- und Redaktionskommission des SBZ.  
Präsident: Professor Dr. Reinhold Wehrle,  
Solothurn; Redaktion: Herbert Alboth, Bern.  
Inserate und Korrespondenzen sind an die  
Redaktion, Schwarztörstrasse 56, 3007 Bern,  
Telefon 031 25 65 81, zu richten. Jährlich  
zwölfmal erscheinend.

Redaktionsschluss am 15. des Vormonats.

Jahresabonnement für Nichtmitglieder Fr. 15.–  
(Schweiz). Ausland Fr. 20.–. Einzelnummer  
Fr. 1.50. Nachdruck unter Quellenangabe ge-  
stattet. Druck: Vogt-Schild AG, 4500 Solo-  
thurn 2.

## Les facteurs responsables de la survie

Survivre aux effets des moyens d'anéantissement modernes ou à des accidents provoqués par des armes atomiques signifie survivre dans les abris. La cohabitation de nombreuses personnes dans un local peu spacieux pose des problèmes techniques et physiologiques que l'on connaît ou que l'on peut tester. Mais qu'en est-il des réactions psychologiques? Des conflits éclatent aussi dans un environnement connu. Quelle serait leur ampleur lorsque l'on ne peut se retourner? Une liberté de mouvement restreinte, des conditions climatiques défavorables et l'incertitude de l'avenir sont autant de facteurs qui accroissent l'agressivité et font se manifester des difficultés psychiques latentes. Comment les autres réagissent-ils à l'égard de graves symptômes névrotiques d'un seul? Nous ne pouvons répondre, car il est impossible d'expérimenter de telles situations conformes à la réalité. Lorsque des tests sont faits, ils le sont par des volontaires qui savent exactement pourquoi et pour combien de temps ils auront à supporter les inconvénients d'un tel séjour.

Des difficultés d'ordre psychologique peuvent cependant être aplanies, voire largement évitées, lorsqu'on les connaît et qu'un chef d'abri judicieusement choisi offre la garantie d'une bonne direction et de la meilleure assistance possible. C'est pourquoi le service d'abri sera dorénavant un des services les plus importants de la protection civile.

Lors de son organisation, l'on tiendra en premier lieu compte des aspects psychologiques et non plus des aspects techniques.

La formation est assurée par des spécialistes particulièrement bien préparés. Le choix des chefs des grands abris revêt une importance primordiale. Il devrait être fait sur la base d'un processus de sélection comportant des tests appropriés.

Tout cela ne saurait cependant suffire si les collaborateurs qualifiés ne sont pas disponibles. Il est indispensable de procéder à un recrutement et à une incorporation systématiques. Une grande part de responsabilités en matière de survie n'incombe donc pas seulement à la Confédération et aux cantons, mais tout autant aux autorités de chaque commune.

Prof. Dr. Reinhold Wehrle  
Président de la Commission «information  
et rédaction» de l'Union suisse pour la  
protection des civils